

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [gaetane-lachance-cssp-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/664ea4d54c741f5d96186438>

Date d'obtention : 2025-01-27 13:59:17

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Premièrement, ne jamais regarder les photos et ne jamais regarder le contenu dans le téléphone. Être bien veillant envers le jeune et être dans les deux parties c'est à dire envers la victime et l'adulte qui reçoit toute les informations. Donc être sans jugement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une meilleure ligne directrice, une cohérence et un sentiment d'avoir été jusqu'au bout du suivi, tout en respectant le protocole.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, ne jamais regarder les photos et ne jamais regarder le contenu dans le téléphone.